



## AVIS PUBLIC

### Rapport financier 2025 et rapport des auditeurs 2025

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Prenez avis** que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette qui se tiendra le 22 juin 2026, à 19 h, les documents suivants seront déposés, à savoir :

- Rapport financier 2025;
- Rapport des auditeurs 2025.

Ces documents pourront être consultés, au bureau de Madame Sylvie Clément, directrice Finances et trésorerie, à l'hôtel de ville de Joliette, situé au 614, boulevard Manseau à Joliette, et ce, sur rendez-vous. Pour joindre le service des Finances et trésorerie : 450 753-8000.

Donné à Joliette ce 10 juin 2026

M<sup>e</sup> Anaïs Baril  
Directrice du service du Greffe et affaires juridiques

L'avis est affiché sur le panneau électronique situé à l'entrée de l'hôtel de ville de Joliette et il est disponible sur le site Internet de la Ville de Joliette sous l'onglet « La Ville » sous la rubrique « Administration et finances ».